



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Mars 2016

L'an deux mil seize, le 29 Mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 Mars 2016

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, M. LESUEUR Michel, Mme KEATES Patricia, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme LEFEVRE Blandine, M. RENAUD Robert, Mme FORSTER Céline, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme JAGER Ginette, M. STOCKINGER Jean-Luc, M. BEZIN Jean-Marc, Mme PASCAL Viviane, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. SAVOYEN Nicolas, M. LALU Hervé, Mme BONVARLET Brigitte, Mme HERBELIN Amandine.

Représentés :

M. PERRY Pascal donne pouvoir à M. RENAUD Robert.

Mme DEHAUT Hélène donne pouvoir à Mme FORSTER Céline.

Absents :

Mme TAQUOY Marie-Christine

Le procès-verbal de la séance du lundi 22 Février 2016 a été adopté.

Mme FORSTER Céline est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2015
- Compte de gestion 2015
- Vote des taux
- Subventions aux associations
- Affectation du résultat 2015
- Budget primitif 2016
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe temps non complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe temps non complet
- Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe temps complet
- Mutuelle du personnel
- Régime des astreintes
- Commissions communales
- Vente du terrain rue de l'Europe
- Demandes de subventions
- Admission en non-valeur
- Achat de terrain rue Pasteur CTM
- Animations Culturelles : Création d'une régie de recettes
- USED A
- Questions et Informations diverses
- Date du prochain Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2015.

Le Compte Administratif 2015 de ce budget fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 1 646 943.61€ et un excédent global d'investissement de 58 499.26€. Pour mémoire :

	<i>Résultat clôture 2014</i>	<i>Part affecté Invest 2015</i>	<i>Résultat 2015</i>	<i>Résultat de clôture 2015</i>
<i>Investissement</i>	<i>47 104.52</i>	<i>0</i>	<i>11 394.74</i>	<i>58 499.26</i>
<i>fonctionnement</i>	<i>1 145 755.11</i>	<i>0</i>	<i>501 188.50</i>	<i>1 646 943.61</i>

Cela donne un compte administratif 2015 tel que ci-dessous :

TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	1 420 448.93	966 648.72
✓ RECETTES	1 420 448.93	978 043.46
✓ EXCEDENT		11 394.74
✓ DEFICIT		
TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	3 465 323.01	2 057 856.42
✓ RECETTES	3 465 323.01	2 559 044.92
✓ EXCEDENT		501 188.50
✓ DEFICIT		

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Madame Thérèse SOBATA, est nommée Présidente de séance pour cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de M. le Président,

Vu le Budget de la commune de BELLEU,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2015 de la commune de Belleu.

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, Monsieur MULLER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour mettre en œuvre les travaux d'investissements, il convient de retenir les taux d'impositions applicables à chacune des trois taxes comme indiqué ci-dessous (pour mémoire 2015 : TH 17.05%, TF 18.22%, TFNB 30.29%).

La commission a proposé aucune augmentation, ce qui donne une recette totale de 1 281 355.00 € et qui détermine les taux de référence comme suit :

Base d'imposition prévisionnelle 2016		Taux 2016	Produits attendus
Taxe d'Habitation	4 253 822	17,05%	733 832
Taxe foncière	2 985 336	18,22%	540 223
Taxe foncière non bâti	23 919	30,29%	7 300
Total			1 281 355.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir les taux décrits ci-dessus pour l'année 2016.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le bureau municipal propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATIONS AFFILIEES AU FOYER CULTUREL	POUR MEMOIRE MONTANTS 2015+ exceptionnel	MONTANTS 2016 Proposés
Age d'Or	850,00	850,00
Arts Manuels	0	300,00
Basket	8 000,00	7 500,00
Couture	350,00	350,00
Cyclo	2 020,00	2 020,00
Dance Passion	1 400,00	1 400,00
Football	6 000,00	5 500,00
Gymnastique	700,00	700,00
Judo	4 900,00	4 900,00
La Marche pour Tous	500,00 + 300	500,00
Les Passionnés de la Danse	320,00	350,00
Pétanque	500,00 + 300	500,00
Tir	900,00 + 300	900,00
Vieilles Tiges	350,00	350,00
F.C.B.Bureau	0	0
Total	26 790,00 + 900	26 120,00
AUTRES ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE MONTANTS 2015	MONTANTS 2016 Proposés
Athlétisme	7 200,00	7 200,00
A.R.A.C.	250,00	300,00
Association du Personnel	5 700,00	5 700,00
Association Franco-allemande	360,00	370,00
Comité des Fêtes	2 000,00	1 800,00
Lutte	9 200,00	9 500,00
Not'en Chœur	2 300,00	2 300,00
Taï Jitsu	850,00	850,00
U.N.C.	400,00	400,00
Ass. Sportive Collège de Belleu	0	0
Foulées Belleusiennes	2 000,00	2 000,00
Les Archers de Beauregard	400,00 + 755	400,00

Total autres associations	30 660,00 + 755	30 820,00
Total toutes associations confondues	57 450,00 + 1655	56 940,00
Restes	2 895,00	5 060,00
Total inscription budgétaire	62 000,00	62 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition du bureau municipal concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015 du budget de la commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 501 188.50€ et un excédent d'investissement de 11 394.74€.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	En €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 145 755.11
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	501 188.50
<u>EXCEDENT AU 31/12/2015</u>	1 646 943.61
Affectation obligatoire	00,00
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	00,00
Solde disponible	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 646 943.61
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015	+ 58 499.26

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Compte Administratif de la Commune,
Valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation du résultat 2015 de la commune de BELLEU.

BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre en fonctionnement du projet de Budget Primitif 2016 de la commune de Belleu.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
023	Virement à section fonct.	986 949,51	002	Exc. antérieur reporté	1 646 943,61
011	Charges à caract. général	1 003 946,00	013	Atténuations de charges	40 000,00
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 227 790,00	70	Vente de produits fab	40 100,00
65	Autres charges de gestion	469 400,00	73	Impôts et taxes	1 389 961,90
66	Charges financières	50 000,00	74	Dotations et participations	779 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	75	Autres produits	43 550,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	76	Produits financiers	30,00
014	Atténuations de produits	14 300,00	77	Produits exceptionnels	00,00
042	Opé d'ordre transferts en sections	82 200,00			
	TOTAL DEPENSES	3 939 585,51		TOTAL RECETTES	3 939 585,51

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
72014 Opérations immobilières	45 000,00 €	62012 DETR cimetièrè	134 187,00 €
82013 Voies nouvelles et square	55 000,00 €	82013 voies nouvelles + square (TC3)	177 365,00 €
52014 travaux bâtiments	15 141,20 €		
42015 études	40 000,00 €		
52015 travaux bâtiments	77 000,00 €		
72015 achats de terrains	60 000,00 €		
82015 équipements sportifs	6 000,00 €		
92015 rte de château Thierry	30 720,00 €		
Total	328 861,20 €	Total	311 552,00 €
BUDGET PREVISIONNEL 2016			
DEPENSES		RECETTES	
001 déficit investissement	0,00 €	021 virt section de fonctionnement	986 949,51 €
Dépenses imprévues	100 000,00 €	001 excédent d'investissement	58 499,26 €
16 capital emprunt en €	100 000,00 €	10222 FCTVA	50 000,00 €
2047 USEDA	350 000,00 €	10223 TLE	0,00 €
1328 emprunt caf	48 271,71 €	1068 excédent fonctionnement	
		28 Amortissements	82 200,00 €
		1641 emprunt caf	48 271,71 €
Sous total	598 271,71 €	Sous total	1 225 920,48 €
Total	927 132,91 €	Total	1 537 472,48 €

PREVISIONS 2016			
OPERATIONS		OPERATIONS	
Ecriture d'ordre au 2313-041		Ecriture d'ordre 238-041	
12016 voirie	447 600,00 €		
22016 bâtiments	80 000,00 €		
32016 matériel	41 075,00 €		
42016 achats de terrains	100 000,00 €		
52016 trésorerie	250 000,00 €		
62016 vidéo-surveillance	150 000,00 €	62016 vidéo surveillance	30 000,00 €
72016 sonorisation	2 500,00 €		
82016 véhicule	30 000,00 €		
92016 informatique	15 000,00 €		
102016 mairie	600 000,00 €	102016 mairie subventions	300 000,00 €
112016 Accessibilité	135 700,00 €		
122016 jeux enfants	165 000,00 €	122016 vente terrains	126 535,43 €
132016 signalétique ville	50 000,00 €		
		emprunt	1 000 000,00 €
Sous total	2 066 875,00 €	Sous total	1 456 535,43 €
Total dépenses investissement	2 994 007,91 €	Total dépenses investissement	2 994 007,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable au budget primitif 2016.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET, CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent employé en tant qu'Adjoint technique va voir augmenter son temps de travail à 35 heures au lieu de 20 heures par semaine. Monsieur le Maire avait donné son accord et la demande avait été envoyée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable. Il convient maintenant de mettre à jour le tableau des effectifs et de faire une déclaration de vacance d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme décrit ci-dessous et de faire la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ en retraite d'un agent, la mairie a décidé une nouvelle répartition des tâches des agents déjà en place. Il convient donc de supprimer le poste d'Adjoint Technique à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet.

MUTUELLE DU PERSONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 08 Mars 2016 ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics à contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent, sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} Avril 2016, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

Dans le domaine de la Santé et après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à hauteur de :

Situation des agents	Part commune
1 personne	20,00€
2 personnes	40,00€
3 personnes	50,00€

Et dans le domaine de la Prévoyance et après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à hauteur de :

* 2€ mensuel par agent.

REGIME DES ASTREINTES DE LA VILLE DE BELLEU

Dans une volonté de continuité du service public, il est nécessaire que des astreintes d'exploitation et de sécurité pour les services techniques soient organisées tous les week-ends, mais également certains jours fériés et/ou nuits afin de pallier à divers incidents techniques.

D'autre part, d'autres services peuvent avoir recours occasionnellement aux astreintes en fonction des fermetures décidées par la collectivité (par exemple lors de ponts), dans ce cadre il convient également de délibérer pour permettre aux agents de filières non technique de bénéficier du régime des astreintes.

Il est précisé que l'astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. En cas de travail effectif, pour une intervention, les heures effectuées seront rémunérées (IHTS).

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 5 et 9,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 (concerne toutes les filières sauf la filière technique)

Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (concerne la filière technique)

Vu l'avis favorable du CTP du 08 Mars 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décide

Article 1 : d'organiser des astreintes pour les agents du service technique tous les week-ends et certains jours fériés, jours de repos et/ou nuit en fonction des nécessités.

Article 2 : de prévoir des astreintes pour les agents d'autres services en fonction des besoins lors de week-end, jours fériés et/ou jours de repos.

Article 3 : que soient concernés par ce dispositif tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires de droit public, à temps complet ou non complet, toutes filières confondues.

Article 4 : d'indemniser les astreintes selon les taux suivants, taux qui suivront automatiquement les revalorisations arrêtées par l'Etat

1) Pour la filière technique.

Les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation sont majorés de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de quinze jours francs avant le début de cette période.

	Astreinte d'exploitation
Semaine complète	159,20 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €

2) Pour les autres filières.

Semaine complète	149,48 €
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €
Du vendredi soir au lundi matin	109,2 8 €
Samedi	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €
Nuit de semaine	10,05 €

Article 5 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe que cette commission est composée du maire et de 5 élus titulaires et 5 élus suppléants. Monsieur le Maire précise que les élus suppléants ne sont pas attribués à un titulaire mais seront contactés pour remplacer n'importe quel titulaire à l'exclusion du Maire.

Monsieur le Maire propose 4 titulaires et demande au conseil d'autres candidats :

Philippe Montaron, Maire, Président de la commission,

Titulaires	Suppléants
Michel Lesueur	Josette Lecamp
Jean-Marc Bezin	Thérèse Sobata
Robert Renaud	Viviane Pascal
Jean-Claude Cegalerba	François Stramandino
Thérèse Lemoine	Bernard Leduc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures décrites ci-dessus. La présence à cette commission est strictement réglementée.

Participant extérieur : Francis Cochefert, Vincent Montaron.

COMMISSION ANIMATIONS

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 10 membres :

Robert Renaud, Ginette Jager, Nicolas Savoyen, Bernard Leduc, Patricia Keates, Noëlle Coulon, Jean-Luc Stockinger, Brigitte Bonvarlet, Viviane Pascal et Jean-Marie De Robertis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Robert Renaud, Ginette Jager, Nicolas Savoyen, Bernard Leduc, Patricia Keates, Noëlle Coulon, Jean-Luc Stockinger, Brigitte Bonvarlet, Jean-Marie De Robertis, Viviane Pascal. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participants extérieurs : Véronique Lombard.

COMMISSION ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITE

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 12 membres :

Nadine Demko, Thérèse Sobata, Blandine Lefèvre, Céline Forster, Bernard Leduc, Josette Lecamp, Ginette Jager, Noëlle Coulon, Robert Renaud, Jean-Marie De Robertis, Brigitte Bonvarlet et Viviane Pascal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Nadine Demko, Thérèse Sobata, Blandine Lefèvre, Céline Forster, Bernard Leduc, Josette Lecamp, Ginette Jager, Noëlle Coulon, Robert Renaud, Jean-Marie De Robertis, Brigitte Bonvarlet, Viviane Pascal. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participants extérieurs : Michel Sigler, Nathalie Godimus, Danielle Gregoire, Michèle Point, Henri Keates, Daniel Demko.

COMMISSION ECOLES, ENFANCE ET PETITE ENFANCE

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 10 membres :

Josette Lecamp, Hélène Dehaut, Nadine Demko, Alain Beaudon, Céline Forster, Jean-Marie De Robertis, François Stramandino, Nicolas Savoyen, Brigitte Bonvarlet et Blandine Lefèvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Josette Lecamp, Hélène Dehaut, Nadine Demko, Alain Beaudon, Céline Forster, Jean-Marie De Robertis, François Stramandino, Nicolas Savoyen, Brigitte Bonvarlet et Blandine Lefèvre. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participants extérieurs : Danielle Grégoire, Michèle Point, Daniel Demko.

COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 10 membres :

Patricia Keates, Marie-Thérèse Lemoine, Thérèse Sobata, Jean Marc Bezin, Blandine Lefèvre, Céline Forster, Nicolas Savoyen, Pascal Perry, Brigitte Bonvarlet et Ginette Jager

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Patricia Keates, Marie-Thérèse Lemoine, Thérèse Sobata, Jean Marc Bezin, Blandine Lefèvre, Céline Forster, Nicolas Savoyen, Pascal Perry, Brigitte Bonvarlet, Ginette Jager. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participants extérieurs : Danielle Grégoire.

COMMISSION SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 10 membres :

François Stramandino, Nicolas Savoyen, Jean-Marie De Robertis, Jean-Luc Stockinger, Hélène Dehaut, Jean-Claude Cegalerba, Robert Renaud, Bernard Leduc, Hervé Lalu et Céline Forster.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : François Stramandino, Nicolas Savoyen, Jean-Marie De Robertis, Jean-Luc Stockinger, Hélène Dehaut, Jean-Claude Cegalerba, Robert Renaud, Bernard Leduc, Hervé Lalu, Céline Forster. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participants extérieurs : Michel Sigler, Claude Dusang, Guy Olivier.

COMMISSION DES TRAVAUX, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 10 membres :

Michel Lesueur, Marie-Thérèse Lemoine, Pascal Perry, Robert Renaud, François Stramandino, Thérèse Sobata, Jean-Claude Cegalerba, Jean-Marc Bezin, Brigitte Bonvarlet, Hervé Lalu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Michel Lesueur, Marie-Thérèse Lemoine, Pascal Perry, Robert Renaud, François Stramandino, Thérèse Sobata, Jean-Claude Cegalerba, Jean-Marc Bezin, Brigitte Bonvarlet, Hervé Lalu. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participants extérieurs : Bernard Grégoire, Michel Sigler, Francis Cochefert, Guy Thomas.

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 10 membres :

Alain Beaudon, Marie-Thérèse Lemoine, Blandine Lefevre, Jean-Claude Cegalerba, Robert Renaud, Thérèse Sobata, Pascal Perry, Jean-Marc Bezin, Hervé Lalu et Patricia Keates.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Alain Beaudon, Marie-Thérèse Lemoine, Blandine Lefevre, Jean-Claude Cegalerba, Robert Renaud, Thérèse Sobata, Pascal Perry, Jean-Marc Bezin, Hervé Lalu et Patricia Keates. Le Maire et les adjoints au maire sont invités de droit à cette commission.

Participant extérieur : Danielle Grégoire.

SESN : SYNDICAT DES EAUX DU SUD DE SOISSONS ET DU NADON

M. le Maire propose 3 élus titulaires et demande s'il y a des élus qui souhaitent être suppléants.

3 élus titulaires	3 élus suppléants
Philippe Montaron	Hervé Lalu
Michel Lesueur	Robert Renaud
Jean-Marc Bezin	François Stramandino

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures décrites ci-dessus pour représenter la commune de Belleu au SESN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

M. le Maire demande s'il y a des candidats, Mme Marie-Thérèse Lemoine et M. François Stramandino proposent leurs candidatures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures de Mme Marie-Thérèse Lemoine et M. François Stramandino pour représenter la commune de Belleu au Conseil d'Administration du Collège.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

M. le Maire propose qu'elle soit composée de 4 membres et 4 représentants extérieurs
Philippe Montaron, Maire, Nadine Demko, François Stramandino, Josette Lecamp, Patricia Keates.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les candidatures suivantes : Philippe Montaron, Maire, Nadine Demko, François Stramandino, Josette Lecamp, Patricia Keates.

VENTE DU TERRAIN RUE DE L'EUROPE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons trouvé un acheteur pour le terrain rue de l'Europe, section AB n° 451 pour 801 m² et AB n°453 pour 52 m². Nous l'évaluons à 43 000 € pour 853 m². Le prix du terrain a en effet été revu à la baisse suite à l'intégration d'une servitude. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir vendre ce terrain pour la somme de 43 000 €. Tous les frais concernant l'achat de ce terrain seront à la charge du futur acquéreur. La mairie a acquitté les frais de bornage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain sis rue de l'Europe cadastré AB n°451 et 453 pour une superficie de 853m² pour un montant de 43 000 € et à signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de cette opération. Les frais de notaire seront à la charge du futur acquéreur.

FDS : PROROGATION D'ADHESION 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour prétendre à la subvention du Fonds Départemental de Solidarité qui participe à la réfection de nos voiries, il convient au préalable d'adhérer et de cotiser à ce fonds auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental a décidé de proroger cette collaboration jusqu'au 31 décembre 2017 et il convient de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007 – 2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'assemblée départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'assemblée départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser chaque année, leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de proroger l'adhésion au fonds départemental de solidarité pour les travaux de voirie 2017 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

Pour rappel la commune a demandé le fonds départemental de solidarité pour la programmation 2016 pour les projets décrits ci-dessous :

1. Route de Septmonts
2. Pont rue Pasteur
3. Carrefour RD6

DETR : ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mise en accessibilité doivent être réalisés dans les écoles de la commune.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 45 145.79€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	45 145.79	60 %	27 087.47
Fond d'Investissement Local	45 145.79	20 %	9 029.16
Commune de Belleu	45 145.79	20 %	9 029.16
TOTAL		100,00%	45 145.79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour la mise en accessibilité dans les écoles de la commune.

FOND D'INVESTISSEMENT LOCAL : ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mise en accessibilité doivent être réalisés dans les écoles de la commune.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 45 145.79€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	45 145.79	60 %	27 087.47
Fond d'Investissement Local	45 145.79	20 %	9 029.16
Commune de Belleu	45 145.79	20 %	9 029.16
TOTAL		100,00%	45 145.79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander le Fond d'Investissement Local auprès des services de l'Etat pour la mise en accessibilité dans les écoles de la commune.

DETR : MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité doivent être réalisés au sein de la mairie.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 1 103 757,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	1 103 757.00	45 %	496 690.65
Fond d'Investissement Local	1 103 757.00	35 %	386 314.95
Commune de Belleu	1 103 757.00	20 %	220 751.40
TOTAL		100,00%	1 103 757.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour l'agrandissement et la mise en accessibilité de la Mairie.

FOND D'INVESTISSEMENT LOCAL : MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité doivent être réalisés au sein de la mairie.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 1 103 757,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	1 103 757.00	45 %	496 690.65
Fond d'Investissement Local	1 103 757.00	35 %	386 314.95
Commune de Belleu	1 103 757.00	20 %	220 751.40
TOTAL		100,00%	1 103 757.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander le Fond d'Investissement Local auprès des services de l'Etat pour l'agrandissement et la mise en accessibilité de la Mairie.

DETR : ROUTE DE FERRE/ RUE LEON BLUM (ACCESSIBILITÉ)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement d'un carrefour est prévu.

Le montant de ces travaux (accessibilité) compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 2 400,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	2 400.00	60 %	1 440.00
Commune de Belleu	2 400.00	40 %	960.00
TOTAL		100,00%	2 400.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux d'aménagement du carrefour RD 6/Rue Léon Blum (accessibilité).

DETR : ROUTE DE FERRE/ RUE LEON BLUM (AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement d'un carrefour est prévu.

Le montant de ces travaux (aménagement paysagers) compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 8 500,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR (aménagement paysagers)	8 500.00	55 %	4 675.00
Commune de Belleu	8 500.00	45 %	3 825.00
TOTAL		100,00%	8 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux d'aménagement du carrefour RD 6/Rue Léon Blum (aménagement paysagers).

RESERVE PARLEMENTAIRE : INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du matériel informatique est prévu dans nos écoles primaires.

Le montant de cet investissement s'élèverait à 13 352,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	13 352.00	55 %	7 343.60
Réserve parlementaire	13 352.00	25 %	3 338.00
Commune de Belleu	13 352.00	20 %	2 670.40
TOTAL		100,00%	13 352.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander le soutien de Madame le Député pour le renouvellement du parc informatique des écoles primaires.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe que, sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Année	Numéro du titre	Article	Objet	Montant
2014	676	7067	Divers	1.50
2014	675	7067	Divers	1.50
2015	195	7067	Divers	1.50
2015	343	7067	Garderie	3.00
2015	32	7067	Divers	6.00
2014	651	7067	Divers	3.00
2013	292	7067	Divers	82.86
2014	525	7067	Divers	85.00
2014	652	7067	Divers	1.50
2014	296	7067	Divers	16.00
			TOTAL	201.86€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à inscrire ces non-valeurs aux articles budgétaires correspondants.

ACHAT DE TERRAIN CTM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a préempté sur la vente d'un terrain situé aux abords du Centre Technique Municipal. Nous souhaitons acquérir une partie de ce terrain nécessaire au développement et au bon fonctionnement du CTM. Nous avons réalisé une division cadastrale afin de racheter juste le nécessaire.

La parcelle que nous souhaitons racheter est cadastrée AH n°251 partie d'une superficie de 609 m² pour un prix de 30 450 €. Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 30 450 € hors frais de notaire.

VENTE DU TERRAIN CTM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rachat du terrain autour du CTM, nous nous sommes engagés à vendre aux nouveaux propriétaires une parcelle section AH n° 252 partie pour 8 m² afin de faciliter l'accès à leur garage. Nous l'évaluons à 1 € pour 8 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain sis cadastré AH n°252 partie de 8 m² pour un montant de 1 € et à signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de cette opération. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

SPECTACLE : REGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement des recettes concernant les animations culturelles payantes de la commune (spectacle, thé dansant,...).

Madame Marie-Odile AMAT sera nommée régisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement des recettes concernant les animations culturelles payantes de la commune et à nommer Madame Marie-Odile AMAT comme régisseur de cette régie.

TARIFS DES ANIMATIONS CULTURELLES DE LA COMMUNE 2016

Les tarifs pour les différentes animations culturelles de la commune sont :

Animations Culturelles	Prix
Spectacle de Bernard MABILLE du 06 Mai 2016	35€ la place
Thé Dansant	5€ la place

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs des animations culturelles de la ville de Belleu pour l'année 2016.

USEDA : SIGNALISATION LUMINEUSE – CRÉATION DE FEUX TRICOLORES ROUTE DE FÈRE DOSSIER N°2016-0202-18-064

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'USEDA envisage la mise en place d'une signalisation lumineuse – création de feux tricolores « Route de Fère en Tardenois ».

Le coût total des travaux s'élève à 26 919.70 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 22 334.17 €.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- 1) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

USEDA : AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUE LIES AU PROJET 2016-0200 ROUTE DE FERRE EN TARDENOIS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique route de Fère en Tardenois.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : 150 936.15 €HT

et se répartit comme suit :

Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	83 140.83 €HT
Matériel éclairage public	36 159.12 €HT
Réseau éclairage public	6 136.50 €HT
Armoire de commande	0,00 €HT
Prise d'illumination	0,00 €HT
Illumination	0,00 €HT
Contrôle de conformité	450,00 €HT
Réseau téléphonique - domaine public	17 865.65 €HT
- domaine privé	2 974.26 €HT
- câblage France Télécom	4 209.79 €HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 85 667.52 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal des différents points suivants :

1. Courrier et envoi d'un dossier relatif à la 2ème tranche des Deux Lions à M. Xavier BERTRAND, Président de notre grande Région
2. Réception d'un courrier de la DIR Nord concernant la RN2, s'engageant à réaliser les travaux de réfection de la chaussée de la traversée de Belleu en 2017. En attendant des travaux d'entretien seront effectués.
3. Courrier commun avec les communes de Cuffies et de Villeneuve St Germain au Président du Conseil Départemental concernant la probable augmentation des prix de cantine de nos enfants du primaire fréquentant la cantine du collège
4. Lancement d'une étude de sécurisation et de stationnement de la rue Pasteur
5. Annonce du Centre Hospitalier de Soissons de la mise en vente de l'intégralité d'un terrain et de 4 logements, rue Pasteur

6. Communication des statistiques de la délinquance pour notre commune (mois de février)
 - 2 vols de véhicules à moteur (dont une automobile)
 - 3 cambriolages
 - 2 autres vols sans violence
 - 1 coup et blessure volontaire
7. Spectacles et organisations
 - Exposition les 2 et 3 avril - Espace Culturel
 - Concert de Printemps - Musique Municipale de Soissons le 29 Avril
 - Spectacle de Bernard MABILLE (tournée Nationale) le 6 Mai
 - Hommage Napoléonien - Tombe de l'Abbé Breuil le 28 Mai
 - Concert de Jean-Claude BORELLY (et sa trompette d'Or) à l'église en Octobre
8. Voyage annuel de la ville
 - Séjour de 9 jours et 7 nuits au « Péninsula Varadero » 4 * en HAÏTI
 - Du 15 au 23 Novembre 2016 - Prix en tout inclus 999 €

Trois points ont ensuite été abordés entre les membres du Conseil Municipal :

1. M. Cegalerba a tenu à faire part du mécontentement des belleusiens sur les nouvelles normes de sécurité mises en place à la déchetterie de Villeneuve Saint Germain et sur les difficultés que cela engendre pour les usagers.
M. le Maire tient à signaler que ce sujet a déjà été abordé à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais (normes de sécurité) et qu'il le remettra sur la table du Bureau Communautaire.
2. M. Lalu a tenu à informer le Conseil Municipal que lors des dernières Foulées Belleusiennes qui se sont déroulées le Lundi 28 Mars 2016, des chiens errants ont attaqué 3 enfants en bas de la rue Fleming.
M. le Maire prend ce problème très au sérieux car ces chiens ont semble-t-il été identifiés et des faits du même type ont déjà eu lieu.
Un mail à Madame le Commissaire sera fait pour alerter les forces de Police et trouvé une solution à ce problème.
3. Mme Sobata a tenu à signaler à M. le Maire qu'elle n'avait pas reçu le dossier de demande de subvention à son domicile.
M. le Maire propose à M. Stramandino, président de la commission en lien avec les associations de réfléchir sur les canaux de diffusion de ce dossier.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La date proposée pour le prochain Conseil Municipal est le 23 Mai 2016.

Fin de séance à 20h20